

Interventions du mois

Le département de la Manche a vu, au début du mois, l'échouement d'environ 4 000 tonnes de coquillages sur la côte Est du Cotentin, dans le secteur de St-Vaast-la-Hougue, suite à un violent coup de vent la semaine précédente. Les autorités ont opté pour un recouvrement sur place des coquillages par du sable, en attendant leur reprise progressive par la mer. La semaine suivante des nappes de mousses non persistantes étaient repérées au nord de Granville. L'hypothèse de déversements de résidus de lavage de cuves de papeteries a été démentie par l'analyse d'échantillons : il s'agissait de phénomènes naturels liés à la dégradation d'algues en mer.

Au chapitre des eaux intérieures, le mois a été marqué par le déversement de fuel lourd (FO₂) dans la Loire, en aval d'Orléans, le 19 août. Le fuel s'est échappé d'une cuve de stockage d'une usine de fabrication de pièces pour automobiles et a atteint la Loire par le réseau pluvial. Estimant la quantité déversée à 3 m³, l'entreprise a fait appel à deux sociétés spécialisées, DJET et SOA, pour nettoyer les zones polluées et récupérer le fuel dans le fleuve. Engagée le 20 août, l'opération a permis de récupérer environ 15 m³ de fuel en 3 jours, révélant une nette sous-estimation de la quantité déversée. DJET a requis l'aide de deux agents du *Cedre* pour conseils et participation aux opérations. Un barrage filtrant constitué de grillage, branchages et paille a été mis en place en aval pour piéger le polluant tout en permettant l'écoulement de l'eau, tandis qu'un merlon était construit en amont pour contrôler le courant et le niveau d'eau, facilitant le passage et le nettoyage des berges. Ce nettoyage a été fait par pompage direct des accumulations de polluant piégées par la végétation et rinçage au moyen de lances à incendie. Efficaces et respectueuses du milieu, ces méthodes ont été jugées trop lentes par l'entreprise, poussée par la préfecture à clore vite le chantier, sous la pression des associations de pêche, de protection de la nature et des médias. Le 25 août, deux pelleteuses ont été mobilisées, par les services de la DDE et l'entreprise, pour excaver la couche supérieure de sédiments dans la zone polluée et les portions de berges encore souillées, perturbant les activités de pompage et de lavage, qui ont cessé le 26. L'excavation des sédiments s'est terminée le 27.

Dépollution chimique près d'Orléans

Suite à une double fuite (5 m³ d'acide sulfurique et 8 m³ d'eau de javel) de deux cuves situées côte à côte dans un local fermé, à l'usine Procter et Gamble de Saint-Cyr en Val, le 24 juillet, et après un travail difficile des sapeurs-pompiers d'Orléans, DJET s'est vu confier la vidange finale des cuves, le démontage de l'installation, la découpe sur place, le lavage du local et la neutralisation des effluents résiduels. Le travail, très éprouvant, sans protection respiratoire, par une température dépassant 35°C, en évitant tout contact entre les deux produits (risque de dégagement d'hydrogène et de chlore), a été réalisé en 5 jours.

Une catastrophe évitée

L'abordage du porte-conteneurs *Ever Decent* (3 092 conteneurs) par le paquebot *Norwegian Dream* (2 400 passagers), au sud-est de l'Angleterre, le 24 août, générant un incendie, a représenté le type même de l'accident de mer susceptible de dégénérer en scénario catastrophe. Il n'y a heureusement pas eu de naufrage et l'incendie, alimenté par de la peinture et des pneus, est resté limité au porte-conteneurs. Celui-ci transportait, parmi 46 conteneurs de produits dangereux, dont aucun n'a été affecté, deux conteneurs de cyanure. Les autorités britanniques n'ont pas eu besoin de déclencher le *Mancheplan*.

Marchandises dangereuses en Manche

Les observations des CROSS, analysées tous les six mois par la CEPPOL, font ressortir l'importance du trafic commercial des substances dangereuses et des hydrocarbures transportés au large des côtes françaises de la Manche. Pour le premier semestre 1999, plus de 9 000 navires (50 par jour en moyenne) ont déclaré des substances dangereuses (28% hydrocarbures, 72% produits chimiques dont 9% de gaz liquéfiés). Le trafic d'hydrocarbures totalise sur 6 mois 126 millions de tonnes en 2 500 cargaisons, donnée à peu près stable depuis 1989. Le trafic de gaz est évalué à 8 millions de tonnes en 800 cargaisons, chiffre en forte progression (71%) par rapport au semestre précédent. Le trafic des produits chimiques avoisine 13 millions de tonnes en 1 810 cargaisons, soit une progression régulière depuis 3 ans. Parmi ces marchandises dangereuses, les

matières radioactives ont représenté environ 300 000 tonnes, soit une augmentation de 600% par rapport au semestre précédent.

Session MOIG et exercice antipollution à Bizerte

Le *Mediterranean Oil Industry Group* (MOIG) s'est réuni du 6 au 8 Juillet à Bizerte. La session, animée par les représentants d'Elf et Total, fut un succès par la qualité de l'organisation, la cinquantaine de participants de 14 pays et la richesse du programme. La première journée fut consacrée aux échanges d'informations entre les membres du groupe, la deuxième à un exercice de niveau 1 avec déploiement de moyens de lutte organisé par l'industrie pétrolière tunisienne, la troisième journée étant partagée entre le débriefing de l'exercice et une session sur les cartes de sensibilité en Méditerranée. Le *Cedre* fut chargé d'organiser la procédure d'évaluation de l'exercice et de participer à l'animation du debriefing.

Mer du Nord : zone spéciale

L'amendement de la convention MARPOL donnant à la mer du Nord, la mer d'Irlande, la mer Celtique, la Manche et leurs approches le statut de « zone spéciale » est entré en vigueur le 1^{er} août. A ce titre, tout déversement d'hydrocarbures par un navire de plus de 400 tonnes peut maintenant faire l'objet de poursuites, quelle que soit la quantité en cause.

Russie : fuites sur une épave de 20 ans

Le schéma du *Peter Sif* (voir Lettres du *Cedre* n° 40, 43, 44) n'est pas exceptionnel : les bulletins de l'*Oil Spill Intelligence Report* du 12 et 19 août rapportent qu'une fuite sur l'épave renversée du navire japonais *Takeo-Maru*, coulé par 18 m de fond en octobre 1979 près de l'île de Sakhaline, avec 320 tonnes de fuel à bord, a provoqué le 3 août une nappe de surface de plus de 3 km. Les plongeurs d'un navire d'intervention russe ont pu obturer les trous et l'armateur s'est engagé à présenter un plan de purge des soutes.

Turquie : l'OSRL à Izmit

Le tremblement de terre du 17 août a provoqué, entre autres, un incendie de la raffinerie d'Izmit, gérée par la société d'état Tupras. Représentant le tiers de la capacité nationale de raffinage et 700 000 tonnes de capacité de stockage, la raffinerie est implantée dans un vaste complexe industriel portuaire. Les risques

d'explosion et d'intoxication par les fumées ont amené à établir un important périmètre d'exclusion à terre. Une quantité indéterminée d'hydrocarbures a atteint la mer, amenant *BP Amoco*, partenaire de Tupras, à mobiliser une équipe et un stock d'intervention de la coopérative *Oil Spill Response Ltd* (OSRL) qui sont arrivés sur place le 19 août.

Australie : du brut dans le port

Deux vannes malencontreusement laissées ouvertes sur le pétrolier italien *Laura d'Amato* ont déversé environ 250 tonnes de pétrole léger la nuit du 3 août, dans le port de Sidney, pendant une opération de déchargement au terminal Shell. Le front de mer résidentiel a été affecté. Les vapeurs ont forcé à évacuer l'opéra en cours de représentation et les malades d'un hôpital. Des nappes ont été repérées le lendemain matin jusqu'à plus de 10 km. Rejetant tout usage de dispersants, l'*Australian Maritime Safety Authority* (AMSA) a mobilisé 6 navires récupérateurs, plusieurs dizaines d'écrèmeurs et une force d'intervention de 300 personnes pour une réponse 24h/24 pendant une semaine, puis des travaux de finition prévus pour s'achever courant septembre. Dans le même temps, le navire quittait le port après versement d'une caution équivalent à 32 millions de F. Aidées par un vent favorable qui confinait l'essentiel du pétrole à la côte, les opérations de lutte ont permis de récupérer autour de 130 tonnes de pétrole, le reste étant considéré évaporé ou dispersé naturellement.

Royal Caribbean : record battu

Des dépêches de l'AFP et de l'OSIR annonçaient, fin juillet, un accord amiable entre le département de la justice des USA et l'armateur de paquebots de croisière *Royal Caribbean* pour le versement d'une amende équivalant à 64 millions de F., venant s'ajouter à 32 millions déjà payés en 1998, après que l'armateur ait reconnu de multiples déversements nocturnes volontaires d'hydrocarbures et déchets en mer des Caraïbes et dans le Pacifique, par 8 navires.

Pour votre agenda

La prochaine journée d'information du *Cedre* se tiendra à Paris, dans un lieu qui reste à confirmer, le **jeudi 4 novembre**. Notre comité stratégique a choisi cette année le thème :
« **Jusqu'où faut-il aller dans la lutte ?** ».